

A l'attention du Président de la MRAe

MRAe Bourgogne-Franche-Comté

Paris, le 22/05/2022

Objet : Dossier PC 089 111 21 T0001 (Les Clérimois) – Réponse à l'avis de la MRAe en date du 5 avril 2022

Monsieur le Président,

La société URBA 286 envisage la création d'une centrale photovoltaïque au sol, située sur la commune des Clérimois (89)

Conformément à la réglementation en vigueur, le maître d'ouvrage a déposé, le 25 mars 2021, une demande de permis de construire, référencée N° PC 089 111 21 T0001 (Les Clérimois).

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Bourgogne-Franche-Comté (MRAe) a rendu un avis (N°MRAe BFC-2022-3296) portant sur cette procédure et a émis à cette occasion plusieurs remarques.

Par la présente, et conformément aux articles L122-1 V et VI du code de l'Environnement, nous souhaitons vous apporter notre mémoire en réponse joint à ce pli à l'avis de la MRAe du 5 avril 2022.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Jérôme Fontès

Directeur Prospection et Développement Centrales au sol